

15ème législature

Question N° : 31528	De Mme Sophie Panonacle (La République en Marche - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > transports par eau	Tête d'analyse > Soutien aux navires de plaisance électrique ou hybride	Analyse > Soutien aux navires de plaisance électrique ou hybride.
Question publiée au JO le : 28/07/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 01/12/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le soutien aux navires de plaisance électrique ou hybride. La prime à la conversion est un dispositif efficient pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Cette prime prévoit un bonus écologique de 5 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf ou d'occasion. De même, depuis le 1er juin 2020, une aide dite prime auetrofit électrique est mise en place lorsque le propriétaire du véhicule fait transformer le moteur thermique en moteur électrique. Aussi, elle lui demande si ces dispositifs pourraient être étendus aux bateaux de plaisance.